

TURQUIE



Environnement opérationnel

Contexte

En raison de la réserve géographique découlant de l'adhésion de la Turquie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, maintenue par le Gouvernement, en vertu de laquelle celle-ci n'est pas obligée d'appliquer la Convention aux réfugiés provenant de l'extérieur de l'Europe, le HCR joue un rôle capital en répondant aux besoins de protection de tous les demandeurs d'asile non européens dans le pays. L'Organisation intervient auprès des autorités turques afin de s'assurer que les demandeurs d'asile ne soient pas détenus ou subissent le refoulement et qu'ils puissent avoir accès aux procédures nationales « d'asile à titre temporaire ». Pour ceux qui ont besoin de protection internationale, le HCR cherche des solutions durables, en particulier la réinstallation.

De par sa situation géographique, la Turquie subit d'importants flux migratoires mixtes de demandeurs d'asile et de migrants irréguliers, dont nombre d'entre eux cherchent à rejoindre l'Union européenne. Ceux qui entrent dans le pays illégalement sont mis en détention. Leur accès au HCR et aux procédures d'asile n'est pas garanti, et bien des personnes sont expulsées. Toutefois, en 2008, 13 000 personnes ont soumis des demandes d'obtention du statut de réfugié auprès du HCR. Le chiffre correspondant pour la première partie de l'année 2009 était de l'ordre de 4 200. L'environnement opérationnel du HCR en Turquie est influencé par un facteur

important, à savoir sa candidature en vue d'une adhésion à l'Union européenne. Le Gouvernement s'est engagé à harmoniser sa législation avec celle de l'Union européenne en matière d'asile et d'autres domaines qui lui sont liés, tels que la migration, la gestion des frontières, les droits de l'homme, ainsi que la réforme administrative et judiciaire. Le Plan d'action national de la Turquie pour 2005 prévoyait la levée de la réserve géographique en 2012, parallèlement à l'achèvement des négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne.

Besoins

Le HCR estime que près de 10 500 personnes provenant de plus de 40 pays s'adresseront à son bureau en Turquie pour demander de l'assistance au cours de l'année 2010. Nombre d'entre elles continueront à arriver d'Afghanistan, d'Iraq, de République islamique d'Iran et de Somalie. Les normes d'enregistrement et d'accueil prendront en considération les critères d'âge, de genre et de diversité de ces groupes. Aucun effort ne devrait être épargné en vue de réduire la période d'attente de l'examen des demandes d'asile à moins d'une année.

En l'absence de possibilités d'intégration locale, un besoin croissant de réinstallation se fait sentir. Les conditions de vie difficiles que rencontrent la plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile en Turquie sont rendues encore plus dures par l'obligation de payer un montant forfaitaire pour un permis de résidence ou *ikamet*.

Plus de 11 000 réfugiés provenant de Turquie vivent au nord de l'Iraq, principalement dans le camp de Makhmour, près d'Erbil. L'Organisation s'efforcera de faciliter le retour librement consenti de ceux qui choisissent le rapatriement, offrant ainsi une solution durable à des personnes ayant vécu en exil pendant près de 20 ans.

Objectifs principaux

Un environnement de protection favorable

- Favoriser l'accès au territoire et aux procédures de détermination du statut de réfugié (DSR) du HCR pour les personnes en quête de protection internationale.
- Prévenir le refoulement en intensifiant la surveillance le long des frontières terrestres et des côtes de la Turquie, en formant des garde-frontières et en renforçant les partenariats parmi les fonctionnaires du Gouvernement et la société civile au niveau provincial.
- Soutenir les autorités afin de créer un régime d'asile conforme aux meilleures pratiques européennes et aux normes internationales.
- Établir la capacité du Gouvernement, comme de la société civile, y compris en créant des centres d'accueil.

Des procédures de protection équitables

- Procéder à la détermination du statut de réfugié en vertu du mandat du HCR.
- S'assurer que les demandeurs d'asile soient bien enregistrés auprès des autorités turques.

Besoins élémentaires et services essentiels

- Soutenir les individus extrêmement vulnérables qui ne reçoivent pas suffisamment d'aide de la part du Gouvernement ou de la société civile.

- Renforcer l'environnement de protection grâce à des activités de sensibilisation de l'opinion publique.

Solutions durables

- Organiser et faciliter la réinstallation.
- Promouvoir le rapatriement librement consenti et les occasions d'accéder aux moyens de subsistance pour un nombre croissant de réfugiés.

Stratégie et activités

Le Plan d'action national de la Turquie visant la conformité à l'acquis de l'Union européenne dans les domaines de la migration et de l'asile, approuvé en 2005, a présenté des critères en matière d'asile. L'Organisation espère que le plan sera mis en oeuvre et que le Gouvernement renforcera son engagement à recevoir, déterminer et satisfaire les demandes d'asile. En particulier, le HCR cherche une amélioration des conditions d'accueil, de l'accès des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides aux services publics, la suppression du montant forfaitaire obligatoire de résidence pour les personnes relevant de son mandat.

Le HCR prévoit davantage de travail de proximité dans les régions se trouvant au-delà de la capitale afin d'obtenir le soutien de la société civile en vue de répondre aux besoins d'assistance et de protection de réfugiés et de demandeurs d'asile, y compris grâce à des activités d'autosuffisance.

L'Organisation facilite le rapatriement librement consenti de réfugiés de la Turquie vers leur pays d'origine, ainsi que le retour de réfugiés turcs d'Iraq lorsque les conditions le permettent. Le retour librement consenti et le succès de l'intégration de ces réfugiés provenant d'Iraq pourraient convaincre d'autres personnes de choisir le rapatriement librement consenti vers la Turquie.

Cibles prioritaires en 2010

- Les besoins en matière de protection d'environ 10 500 demandeurs d'asile sont évalués et couverts.
- Un nombre croissant de demandeurs d'asile a accès au territoire et aux procédures afin de déterminer leurs besoins en matière de protection.
- Les efforts déployés au niveau national en vue d'établir des conditions d'accueil conformes aux normes internationales sont soutenus. Le HCR a libre accès à ceux qui sont en détention et qui pourraient relever de son mandat.
- Grâce à la réinstallation, des solutions durables sont trouvées pour au moins 5 000 personnes et un nombre toujours plus important de réfugiés est intégré localement.
- Quelque 200 individus extrêmement vulnérables reçoivent un soutien financier direct.
- Quelque 1 300 personnes ne recevant pas suffisamment d'aide du Gouvernement ou de la société civile bénéficient d'une assistance médicale et d'une aide pour le déplacement ou le logement.
- L'environnement est plus favorable à la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile en Turquie, en particulier grâce à des efforts visant à les aider à obtenir des permis de résidence gratuitement.

En 2010-2011, le HCR renforcera son plaidoyer en faveur de l'adhésion de la Turquie aux instruments internationaux relatifs à l'apatridie. Il favorisera la recherche sur l'apatridie et la collecte de données de base afin de permettre de mieux comprendre

Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2010		DÉC. 2010 – JAN.-2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	République islamique d'Iran	2 230	2 230	3 860	3 860	5 550	5 550
	Iraq	7 930	7 930	6 760	6 760	6 440	6 440
	Afghanistan	370	370	2 910	2 910	5 420	5 420
	Divers	1 240	1 240	2 040	2 040	3 650	3 650
Demandeurs d'asile	République islamique d'Iran	2 860	2 860	3 010	3 010	3 160	3 160
	Iraq	1 010	1 010	1 210	1 210	1 450	1 450
	Afghanistan	3 480	3 480	3 790	3 790	4 140	4 140
	Divers	1 460	1 460	2 530	2 530	4 210	4 210
Rapatriés (réfugiés)		10	10	2 000	2 000	3 000	3 000
Déplacés internes		964 000	0	964 000	0	964 000	0
Apatrides		5 000	0	5 000	0	5 000	0
TOTAL		989 580	20 580	997 120	28 120	1 006 010	37 010

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	4
□ Effectifs totaux	90
International	5
National	56
JEA	3
VNU	26

PARTNERAIRES

Partenaires d'exécution

ONG

Association de solidarité aux demandeurs d'asile et aux migrants

Fondation pour le développement des ressources humaines

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur

Commandement général de la gendarmerie

Commandement général des garde-côtes

Fondation pour la solidarité sociale et l'assistance

Agence d'aide sociale et de protection de l'enfance

Diyamet

Présidence des droits de l'homme

Secrétariat général pour les affaires de l'Union européenne

Agence turque de coopération internationale et de développement

ONG :

Ordre des avocats

Association de soutien aux demandeurs d'asile et aux migrants

Helsinki Citizens Assembly

Caritas

Société du Croissant-Rouge turc

Fondation turque des droits de l'homme

Cansuyu

Kimse yok mu

Amnesty International

Foundation for Human Rights and Freedoms and Humanitarian Relief

Multeci Der, Mazlum Der

Association des droits de l'homme

Autres :

Équipe des Nations Unies dans le pays

OIM

Universités

À Istanbul, de jeunes réfugiés tchétchènes reçoivent des fournitures scolaires du HCR.



l'étendue du problème et d'évaluer la situation plus en profondeur. L'identification de situations potentielles d'apatridie, ainsi que leurs causes, sera achevée.

Contraintes

La migration mixte continuera à poser des défis complexes à la Turquie. Le Gouvernement et le HCR s'efforceront de faire en sorte que les personnes ayant besoin de protection puissent avoir accès aux procédures d'asile, tout en facilitant aussi le retour dans de bonnes conditions des migrants irréguliers n'ayant pas de besoins en matière de protection. En même temps, les politiques et procédures de l'Union européenne ont un impact sur les flux de personnes entrant ou sortant de Turquie.

Le nombre restreint d'ONG et d'universitaires travaillant sur des questions d'apatridie et l'absence de données officielles font qu'il est difficile d'identifier les causes à l'origine du phénomène, ainsi que sa portée, en Turquie.

Organisation et mise en œuvre

• Coordination

Les homologues principaux du HCR comprennent les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, ainsi que la société civile.

Grâce au processus du Plan-cadre pour l'assistance au développement des Nations Unies, l'équipe des Nations Unies dans le pays a identifié plusieurs thèmes transversaux liés aux activités du HCR en Turquie. Les institutions des Nations Unies en Turquie s'efforceront de promouvoir la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme par l'intermédiaire de leurs partenaires gouvernementaux. Le HCR continuera à travailler avec l'Organisation internationale pour les migrations sur la réinstallation, la réunification des familles et le rapatriement librement consenti.



Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Le plaidoyer pour de meilleures conditions d'accueil dans le contexte des migrations mixtes n'aura pas lieu, y compris sept ateliers sur des questions transfrontalières, ainsi qu'une étude menée conjointement avec le ministère de l'intérieur et des ONG sur des questions transfrontalières avec la Grèce et la Bulgarie.
- Des services de conseils juridiques ne seront pas créés dans la région d'Edirne, à la frontière de la Grèce et de la Bulgarie, qui sont nécessaires pour conseiller et représenter des migrants irréguliers arrêtés qui pourraient avoir des besoins en matière de protection internationale.
- 66 pour cent des services d'interprétariat ne seront pas disponibles, réduisant le niveau d'enregistrement et allongeant la période d'attente entre la demande et la décision relative à la DSR.
- Le HCR aura des partenaires d'exécution seulement dans deux villes sur 16. Les partenaires d'exécution sont nécessaires pour aider les réfugiés et les demandeurs d'asile à avoir accès aux services publics et aux droits juridiques, ainsi que pour améliorer la coordination et mobiliser la société civile.
- Moins de 1 500 personnes relevant du mandat du HCR bénéficieront d'une subvention versée en valeur nominale. L'assistance médicale et l'accès aux services de santé seront réduits.
- Le nombre d'enfants recevant de l'assistance en vue d'un accès à l'éducation et à la formation professionnelle sera limité à 500.
- La promotion du droit des réfugiés sera limitée à deux ONG plutôt qu'à un groupe beaucoup plus large, entravant la stratégie du HCR dans sa capacité à défendre les normes internationales en matière d'asile.
- L'Organisation n'entreprendra pas un processus participatif visant à quantifier l'ampleur et les causes de l'apatridie en Turquie.

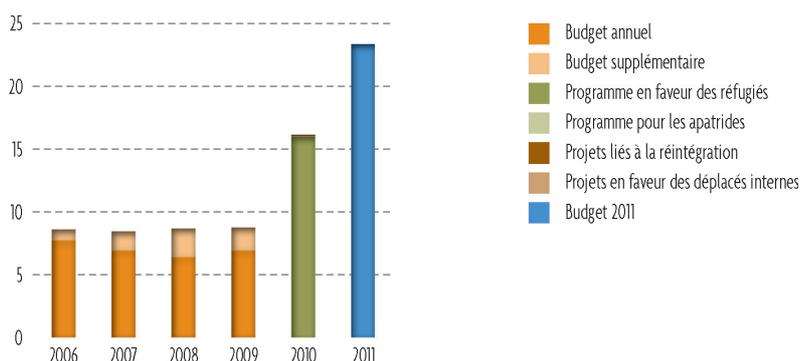
Informations financières

Le budget directeur de 16,12 millions de dollars E.-U. couvre essentiellement les réfugiés (98 pour cent). L'augmentation

considérable par rapport au budget de 8,6 millions de dollars E.-U. en 2009 est fonction de services élargis par l'intermédiaire de partenaires à l'extérieur d'Ankara et de la présence renforcée du HCR dans les régions frontalières.

Budget pour la Turquie en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget 2010 pour la Turquie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS LIÉS À LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable					
Cadre juridique national	156 906	0	0	0	156 906
Politiques de migrations nationales et régionales	418 864	0	0	0	418 864
Prévention de l'apatridie		66 438	0	0	66 438
Coopération avec les partenaires	3 837 680	0	0	19 104	3 856 784
Accès au territoire	168 678	0	0	0	168 678
Non-refoulement	371 478	0	0	0	371 478
Sous-total	4 953 607	66 438	0	19 104	5 039 149
Procédures de protection équitables					
Détermination de statut juste et efficace	2 706 091	0	0	0	2 706 091
Sous-total	2 706 091	0	0	0	2 706 091
Besoins élémentaires et services essentiels					
Articles ménagers et d'hygiène de base	344 219	0	38 956	0	383 175
Soins de santé primaire	1 021 226	0	0	0	1 021 226
VIH et sida	80 796	0	0	0	80 796
Éducation	461 756	0	0	0	461 756
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 875 796	0	0	0	1 875 796
Sous-total	3 783 793	0	38 956	0	3 822 749
Solutions durables					
Retour volontaire	2 436 634	0	23 905	0	2 460 539
Appui à la réhabilitation et à la réintégration		0	23 905	0	23 905
Réinstallation	285 964	0	0	0	285 964
Appui à l'intégration sur place	326 622	0	0	0	326 622
Sous-total	3 049 220	0	47 810	0	3 097 030
Relations extérieures					
Mobilisation des ressources	117 233	0	0	0	117 233
Information	279 441	0	0	0	279 441
Sous-total	396 674	0	0	0	396 674
Logistique et appui aux opérations					
Gestion de programme, coordination et appui	1 055 771	0	0	0	1 055 771
Sous-total	1 055 771	0	0	0	1 055 771
Total	15 945 156	66 438	86 766	19 104	16 117 464

Budget 2011	23 349 600
--------------------	-------------------

Budget 2009 révisé	
Budget annuel	6 952 560
Budget supplémentaire	1 794 650
TOTAL	8 747 210